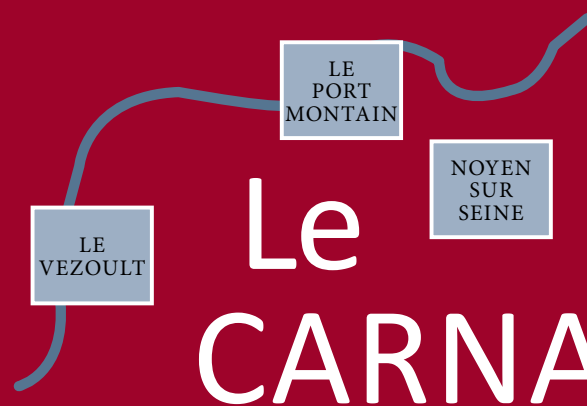


Noyen sur Seine
Bulletin municipal

n° 114
Automne
2017



Le CARNAVALET



Le PLUi page 5

Bilan de sécurité voirie page 6 et 7

Edito

Pour ce Carnavalet de rentrée, nous vous présentons un bilan du projet sécurisation de la circulation automobile puisqu'il est maintenant terminé, bilan de sa réalisation et non pas de son efficacité puisqu'il faudra un peu de recul pour en juger (voir en page 6 et 7).

Qui dit rentrée dit évidemment rentrée scolaire et la page 11 y est consacrée avec un rappel sur le

fonctionnement de notre RPI et son évolution à court terme.

Enfin, rentrée veut également dire reprise des activités de loisirs avec les associations qui vous proposent leurs calendriers.

Bonne ... rentrée !

→ Rentrée ... d'hier.

Parlons rentrée à nouveau mais en évoquant une rentrée d'antan avec cette photo de classe datant de 1952.

Beaucoup de Noyennais s'y reconnaîtront et se remémoreront avec nostalgie cette période de leur enfance.



MAIRIE

Téléphone
01 64 01 81 20

Adresse mail:
noyen.seine
@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture
au public

- Mardi et Jeudi de 14h à 17 heures
- Samedi de 10h à 12 heures (permanence élus)

SITE INTERNET COMMUNAL:

www.noyensurseine.fr

ETAT CIVIL

• MARIAGES

> Léonidas TALCONE et Sabrina PELAGE
le 12 août 2017

• DECES

> Jeanne ROUX le 06 avril 2017

> Micheline RAUCQ le 23 juillet 2017

> Jeanne TELLOT le 24 juillet 2017

> Monique BRUNET le 27 juillet 2017

> Gérard LIGNAC le 23 septembre 2017

Olympio et Adrienne se sont dits
OUI dans la joie et l'allégresse
en ce jour ensoleillé du 24 juin
2017.

Nous leur souhaitons tout le
bonheur du monde.



SERVICES TECHNIQUES

Tél. : 06 70 97 58 00

Conseil Municipal du 30 juin 2017

Extraits du compte-rendu (document complet consultable en mairie ou sur le site internet communal).

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le décret 2017 1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Election du délégué titulaire

Candidature enregistrée M André CAPMARTY

M André CAPMARTY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

Election des délégués suppléants

Candidatures enregistrées : M Patrick GAGEAT

M Roger PERNET Mme Renée SCIBRAVY

Messieurs Patrick GAGEAT, Roger PERNET, Madame Renée SCIBRAVY ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-FARGEAU PONTHIERRY AU SDESM77

Vu la loi n° 2006 1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et notamment son article 33

Vu la délibération n° 2017 27 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry

CLOTURE DE COMPTE ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE NOYEN SUR SEINE

Monsieur le Maire présente l'Association Amicale des Anciens Combattants et Mobilisés de Noyen Sur Seine ayant son siège social à la Mairie de Noyen Sur Seine.

Expose que cette association était présidée depuis de nombreuses années par M Michel BEAULANT et ne présentait plus d'activités, faute de membres actifs.

Monsieur le Maire propose, compte tenu de l'inactivité de ladite association, de l'absence de membres actifs,

De solliciter les services compétents pour la mise en œuvre de la dissolution de l'Association Amicale des Anciens Combattants et Mobilisés de Noyen Sur Seine.

De solliciter la mise à disposition de la commune le solde du compte bancaire

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, Approuve cette proposition et Autorise le Maire à mener les actions nécessaires et à signer toute pièce se rapportant au dossier.

CONVENTION PISCINE DE BRAY SUR SEINE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal, la proposition de convention émise par Monsieur le Maire de Bray Sur Seine pour la prise en charge de la différence des tarifs réservés aux Braytois pour les entrées à la piscine municipale de Bray Sur Seine.

Rappelle que cette procédure a déjà été de mise lors de la saison 2016 et invite le Conseil Municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-Approuve la convention piscine 2017 ainsi présentée

-Autorise le Maire à signer ladite convention et toute pièce se rapportant au dossier

REFUS CONVENTION CENTRE DE LOISIRS COMMUNE DE GOUAIX

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal, la proposition de convention émise par Monsieur le Maire de Gouaix pour l'accueil d'enfants hors commune au centre de loisirs de Gouaix.

Invite le Conseil Municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-Considérant le manque de visibilité sur le nombre éventuel de participants

-Considérant que l'impact financier peut se révéler important

Ne donne pas de suite favorable au projet de convention pour l'accueil d'enfants hors commune au centre de loisirs de Gouaix.

Conseil Municipal du 30 juin 2017 (suite)

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 – CREATION D'EMPLOI AGENT RECENSEUR

Le Maire expose au Conseil Municipal

Que conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2018 les opérations du recensement de la population

Qu'à ce titre il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête, de créer un emploi d'agent recenseur et de fixer la rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide:

- de désigner Madame Anita BOILLON, agent communal, en qualité de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,*
- de créer, en application de l'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un emploi d'agent recenseur non titulaire pour la période comprise entre le 18 Janvier 2018 et le 17 Février 2018.*
- de fixer la rémunération des agents recenseurs :*

- 1.00 € brut par feuille de logement*
- 1.00 € brut par bulletin individuel*
- 1.00 € brut par bulletin étudiant*
- 1.00 € brut par feuille immeuble collectif*
- 5.00 € brut par bordereau de discri*

La collectivité versera un forfait de 40.00. € pour les frais de transport

Les agents recenseurs percevront une somme forfaitaire de 60.00 € pour chaque séance de formation et 30.00 € pour la demi-journée de repérage.

FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS AU 1ER FEVRIER 2017

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123 20 à L 2123 24 1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des in-demnités allouées au maire, aux adjoints

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

Article 1 : Décide à effet du 1er Février 2017 de fixer les indemnités des élus et adjoints selon le pourcentage suivant de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale : maire : 17. 00 % . - adjoints : 6.60 %.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, que la salle polyvalente est gracieusement à la disposition des Associations dont le siège social est à la mairie de Noyen, pour assurer les activités diverses des dites associations.

Que les activités des associations sont bénéfiques au tissu social et que l'intérêt communal est de préserver une collaboration active avec les acteurs bénévoles.

Cette mise à disposition ne doit toutefois pas être sans obligations ou droits pour les parties collaboratives que représentent les associations et la commune.

Propose afin d'encadrer la bonne utilisation des locaux de mettre œuvre une convention de mise à disposition de la salle polyvalente aux associations.

Cette convention conditionnelle à toute occupation, sera soumise à signature chaque saison aux représentants légaux des associations.

Présente le projet de convention et invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de convention de mise à disposition de la salle polyvalente aux associations, annexé à la présente délibération.

Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.

ACCORD DE PRINCIPE SUR LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, avoir été saisi d'une demande collective faite par des enfants du village, afin que soit mis en place un conseil municipal des enfants.

Expose avoir rencontré les jeunes demandeurs et souligne leur intérêt et leur désir d'engagement.

Soumet au Conseil municipal un accord de principe pour l'organisation et la mise en place d'un conseil municipal des enfants.

Madame DELAVEAU se propose pour l'élaboration d'un projet de règlement d'organisation des élections.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et de Mme DELAVEAU, considérant le désir d'engagement des jeunes demandeurs, considérant qu'il est important d'encourager les démarches citoyennes,

Conseil Municipal du 30 juin 2017 (suite)

Approuve le principe de la mise en place d'un conseil municipal pour les enfants.

Charge Monsieur le Maire et Madame DELAVEAU ainsi que tout autre conseiller intéressé d'élaborer un projet de règlement qui sera soumis au Conseil Municipal.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de modification concernant le transport scolaire dès la rentrée 2017.

Les différents acteurs et autorités compétentes ont après visite des lieux, évoqué la possibilité de faire un arrêt au niveau de l'écluse Rue Grande.

Monsieur le Maire souligne qu'il a fait part de son

inquiétude quant à la sécurité des enfants, compte tenu de la disposition du site et sollicite l'avis du Conseil municipal

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, considérant que le site ainsi aménagé, ne permet pas d'accueillir en toute sécurité les enfants soit pour la montée, soit pour la descente du car, émet un avis défavorable au projet.

DIVERS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal, l'arrêté préfectoral du 29 Mai 2017 portant sur les canalisations de transport de gaz. Souligne que cet arrêté a été affiché à la porte de la mairie conformément à la loi.

Le PLUi: qu'est-ce que c'est?

L'urbanisme à Noyen est régi par le RNU, Règlement National d'Urbanisme c'est-à-dire que nous ne disposons pas d'un document à l'échelon de notre commune clair et précis type Carte Communale ou POS (Plan d'Occupation des Sols) qui permet de déterminer notamment le caractère constructible ou non d'un terrain. C'est donc l'administration qui en décide, le maire n'émettant qu'un avis.

Depuis la loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé), les communes ont l'obligation de s'engager par l'intermédiaire de la Communauté de Communes à laquelle elles appartiennent, à l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Le PLUi est un document d'urbanisme réglementaire qui fixe pour l'ensemble du territoire intercommunal les grandes orientations sur l'évolution de celui-ci ainsi que, plus précisément, les règles applicables à tout projet d'aménagement ou de construction (permis de construire notamment).

Il précise également les zones où le développement de l'habitat ou des équipements est possible, où peuvent s'implanter les activités économiques, il identifie les secteurs réservés aux activités agricoles et enfin, il détermine les espaces naturels à préserver.

La communauté de communes du Bassée-Montois qui va donc conduire l'élaboration de notre PLUi, a prévu d'associer la population au travers de plusieurs mesures de concertation : article dans le journal d'information, site internet, panneaux et réunions publiques (la première étant prévue pour courant novembre).

Le calendrier d'élaboration et d'approbation du PLUi s'étale de 2017 à 2020 ... nous aurons donc l'occasion de vous en reparler pour suivre son avancement.



Travaux

→ Dispositifs de sécurité voirie

C'était le projet phare de la mandature, celui qui était le plus souvent réclamé par les Noyennais lors des rencontres de la « campagne électorale » des municipales de 2014.

C'est maintenant chose faite, des dispositifs ont été mis en place pour tenter de résoudre ce problème de sécurité lié à la circulation automobile dans notre village et notamment à cause d'une vitesse excessive.

Il nous a donc paru opportun de faire un premier bilan même s'il nous manque un peu de recul et de le présenter sous forme de questions et réponses.



Plateau carrefour des Perches

Q : « Comment avez-vous conduit l'étude préalable de ce projet ? »

R : « Ce type de projet est complexe car, nous l'avons appris à nos dépens, il n'existe pas une seule solution et en tout cas pas de solution parfaite. Il y a de multiples solutions ayant chacune leurs avantages et leurs inconvénients. C'est pourquoi, la collecte des informations auprès des différents acteurs, l'étude des différentes solutions, le montage des dossiers, les comparaisons de devis, la disponibilité des entreprises retenues ... ont demandé beaucoup de temps et ont retardé la réalisation ».

Q : « Comment avez-vous fait le choix d'une solution plutôt qu'une autre ? »

R : « Il nous a fallu trouver des solutions adaptées à la configuration des lieux, se conformer aux règles et normes d'autant plus que les équipements ont été réalisés sur des voies départementales ; l'avis des spécialistes de la voirie du département nous a donc été nécessaire. Chaque équipement est donc le résultat d'un compromis entre le coût qu'il fallait maîtriser, l'efficacité car certains équipements sont plus efficaces que d'autres et la nuisance engendrée par certains dispositifs ».

Q : « C'est pour cela que vous n'avez pas installé de dos d'âne ou de coussins berlinois ? »

R : « Oui, ces équipements ont 2 inconvénients majeurs, ils sont interdits là où passent des lignes régulières de cars et ils provoquent des nuisances sonores surtout quand la voirie est empruntée par de nombreux camions ce qui est notre cas ».

Q : « Avez-vous fait appel à un bureau d'études ? »

R : « Nous n'avons pas eu recours à un bureau d'études ce qui aurait eu pour conséquence de renchérir le coût des projets, mais avons sollicité les conseils des entrepreneurs de travaux publics et l'expertise des spécialistes de la voirie du département ».

Q : « Comment avez-vous financé ces équipements ? »

R : « Nous avons systématiquement demandé pour chaque équipement une subvention dite « amendes de police » que nous avons à chaque fois obtenue mais qui est d'un montant assez modeste. Pour l'équipement le plus onéreux, le plateau surélevé, nous avons eu recours à une subvention FER (Fond d'Investissement Rural) qui est d'un montant beaucoup plus élevé. Ainsi, le poids de ces investissements dans le budget communal a été raisonnable. ».

Q : « Que pensez-vous des différents équipements réalisés ? »

R : « Nous avons cherché à respecter notre règle du compromis entre coût, efficacité et nuisances. Les écluses, que ce soit route de l'Espérance comme rue Brévignon, ont le mérite d'un coût modéré sans nuisances mais leur efficacité est liée à l'intensité de la circulation ; plus il y a de véhicules qui se croisent et plus elles sont efficaces.



Ecluses rue Brévignon



Ecluses route de l'Espérance



Ecluse-trottoir rue Grande

Le plateau surélevé du carrefour des Perches est plus efficace mais d'un coût beaucoup plus important.

Ses pentes auraient pu être plus raides pour augmenter l'efficacité mais la norme nous imposait une pente de 1,40 m à cause du passage de cars en ligne régulière et nous voulions limiter les nuisances sonores.

L'écluse de la rue Grande avant la place du calvaire avait, elle, un double but : réaliser un véritable trottoir pour sécuriser le passage des piétons et faire ralentir les véhicules.

L'inversion de la priorité qui déroutait un certain nombre d'automobilistes était nécessaire pour que les véhicules venant du nord du village, n'ayant pas de visibilité à cause de la courbe soient vraiment contraints à ralentir pour laisser passer les véhicules venant du sud et qui sans cela auraient eu beaucoup de mal à s'engager dans l'écluse ».

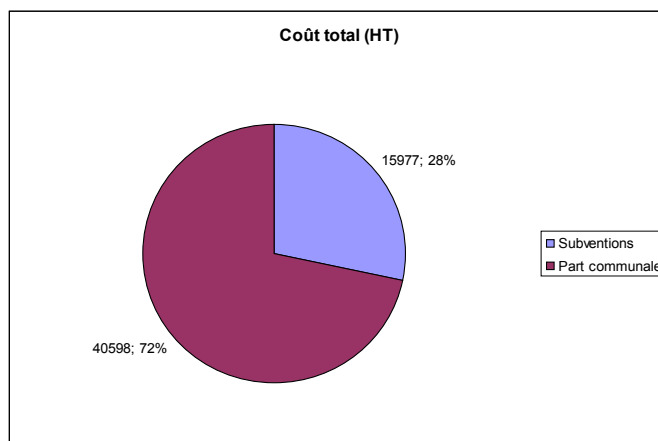
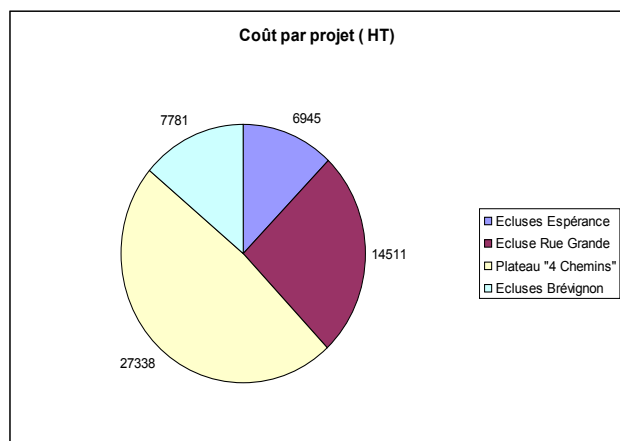
Q : « Pensez-vous que le but recherché a été atteint ? »

R : « Ce serait très présomptueux de le dire car il est évident, encore une fois, que c'est un problème complexe. Notre village entre bourg et hameaux comprend plusieurs kilomètres de voirie et pour être vraiment efficace, il faudrait multiplier les équipements et je vous laisse imaginer le coût et les désagréments pour tous, habitants de Noyen compris car ce sont eux-aussi des automobilistes.

L'aspect psychologique est important et il faut aussi faire comprendre aux automobilistes qu'ils doivent ralentir dans l'intérêt de tous.

Nous sommes partis de rien et avons réalisé un certain nombre d'équipements, nécessaires certes mais peut être pas suffisants ... il faut se laisser un peu de temps pour constater leur degré d'efficacité et l'avenir nous dira s'il faut aller plus loin ».

Focus sur les coûts



Travaux (suite)

→ Réfection trottoir

Le trottoir bétonné créé le long de la Rue Grande entre le carrefour des 4 chemins et le pont des Perches ayant été, à juste titre, fort apprécié des Noyennais nombreux maintenant à l'emprunter, la municipalité a décidé d'étendre ce trottoir jusqu'à la rue des Arches.

Ainsi la continuité de circulation des piétons est assurée entre les Perches et le bourg.

C'est la société locale DSF qui a conduit les travaux.



→ Bornes de rechargement électrique



La borne de rechargement pour véhicules électriques était déjà opérationnelle mais il manquait les places de stationnement.

C'est maintenant chose faite et les 2 places n'attendent plus que d'être utilisées.

Certes, ce type de véhicule ne «court pas les rues» dans notre village mais il faut bien préparer l'avenir et créer une incitation.

Rappelons que ce dispositif a été largement subventionné par le SDESM (Syndicat des Energies de Seine et Marne) auquel notre commune est affiliée.

→ Travaux pour l'Ad'AP

Nous vous en avons déjà parlé à maintes reprises, nous avons, comme toute les communes de France, engagé un programme sur 3 ans pour rendre les établissements recevant du public accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux pour 2017 ne sont pas encore exécutés car nous avons demandé une subvention et nous devons attendre la notification de l'attribution de cette subvention pour les commencer.

Pour rappel, il s'agit de la mise aux normes des toilettes handicapés de la salle polyvalente et de la création d'une place de stationnement pour l'église et pour le cimetière avec cheminement.



Comité des Fêtes



→ Festivités du 14 juillet



Les traditionnelles festivités du 14 juillet se sont déroulées, cette année encore, sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

La chasse aux trésors pour les plus jeunes, le repas, les jeux pour les plus grands et le plaisir des récompenses ont réuni les nombreux participants.

Puis, jeunes et moins jeunes, se sont lancés dans

un match de foot improvisé... Ce fut un moment très drôle pendant lequel chacun a pu faire la démonstration de son talent !!!

Le lendemain, un magnifique feu d'artifice a couronné la fête et récompensé les marcheurs de la retraite aux flambeaux et ceux qui, en nombre, avaient fait le déplacement.



→ Pique-nique du 20 août

Le soleil a souri, ce dimanche, aux adeptes du « manger au grand air », des paniers en osier emplis de victuailles plus alléchantes les unes que les autres et qui ont fait l'objet d'un beau partage.

Une partie de pétanque s'est improvisée pour les uns et, pour les autres, conversations et fous rires sont allés bon train... Une vraie bonne journée !



Comité des Fêtes (suite)



→ Calendrier saison 2017-2018

31 octobre 2017	HALLOWEEN
17 novembre 2017	BEAUJOLAIS NOUVEAU
09 décembre 2017	NOEL DES ENFANTS (*)
07 janvier 2018	GALETTE DES ROIS
10 février 2018	REPAS DU COMITE
02 avril 2018	PAQUES : Chasse aux œufs
08 avril 2018	BROCANTE
25 mai 2018	FETE DES VOISINS
mai/juin	TOURNOI DE PETANQUE
14 juillet 2018	FESTIVITES (*)
19 août 2018	PIQUE-NIQUE



(*) : Partenariat Commune / Comité des Fêtes

Vie scolaire

→ Retour sur les olympiades de fin d'année scolaire



C'est un rendez-vous incontournable de la fin d'année scolaire ... chaque commune du RPI organise à tour de rôle une journée olympiades qui permet aux classes des 3 communes de se mesurer amicalement au cours d'épreuves sportives.



Cette année, ces Olympiades se sont déroulées à Noyen et par une magnifique journée ensoleillée, tous ont participé avec entrain à cette belle démonstration sportive.

A l'issue de cette matinée d'effort le déjeuner sur l'herbe était le bienvenu pour les petits et les grands .



→ Rentrée 2017: le RPI évolue

Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Fontaine-Fourches / Noyen sur Seine / Villiers sur Seine a été créé en 1991 afin de préserver les écoles primaires de ces 3 villages.

En effet, les « classes uniques » de l'époque qui comportaient au sein d'une même classe tous les niveaux du primaire, du CP au CM2 n'étaient plus viables et le nouveau type d'organisation permettait de préserver notre enseignement de proximité et de créer une maternelle.

Pour se conformer aux nouvelles « normes » de l'Education Nationale et continuer à assurer le meilleur enseignement possible aux enfants, ce RPI va évoluer dans les années à venir avec un regroupement de toutes les classes à Fontaine-Fourches.

Mais en attendant ce regroupement total, l'école de Villiers ayant fermé ses portes le 7 juillet dernier, pour cette rentrée 2017 l'école de Fontaine Fourches va accueillir 3 classes et celle de Noyen sur Seine 2.

Les 120 élèves de notre RPI seront donc répartis comme suit :

- **Fontaine Fourches :**

> 13 Petite Section et 10 Moyenne Section de maternelle avec Mme Alix

> 8 Grande Section et 14 CP avec Mme Legrand

> 10 Grande Section et 16 CE1 avec Mme Prudhomme

- **Noyen sur Seine :**

> 16 CE2 et 9 CM1 avec Mme Dubar

> 8 CM1 et 16 CM2 avec Mme Borie.

Notre RPI a fait le choix d'un retour à la semaine de 4 jours de classe.



→ Ramassage scolaire

Comme évoqué dans le précédent «Carnavalet», un nouveau point de ramassage a été créé pour les élèves du RPI habitants au Port-Montain.

Les horaires de passage y sont donc les suivants:

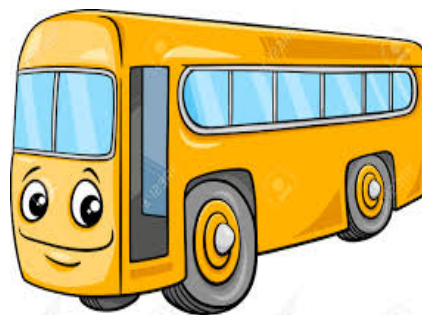
Matin: 8h20 et 11h45

Après-midi: 13h20 et 17h15.

La modification du circuit ainsi que la problématique de sécurité liée à la nécessité pour les autocars de reculer pour l'arrêt de l'école de Noyen ont conduit le département à créer également un nouveau point de collecte des élèves à hauteur des anciens établissements Bisson.

Ce n'est qu'une solution provisoire car une solution définitive nécessitant une modification mineure de la place du calvaire est à l'étude afin de permettre aux autocars de circuler au mieux et avec toute la sécurité voulue pour les usagers notamment les enfants.

Cette solution sera donc applicable pour les circuits scolaires (RPI et collèges/ lycées) ainsi que pour les lignes régulières (gare de Longueville notamment).



Les «gazouillis» de la réserve naturelle de la Bassée

→ *Quoi de neuf à Noyen-sur-Seine ?*

Et si pour la rentrée vous profitez des belles journées d'automne en partant à la chasse aux trésors ? Grâce à votre téléphone ou un GPS découvrez le géocaching : le but trouver un maximum de caches autour de vous. Les trésors sont des boîtes de différentes tailles, cachées par d'autres géocacheurs à des

coordonnées spécifiques que vous devez rejoindre avant de chercher. Il existe une grande variété de caches, de niveaux de difficultés, d'énigmes...

Sur la réserve naturelle plusieurs caches sont à votre disposition, mais saurez-vous les dénicher ? A vos marques, prêts, partez !



Mais le territoire de la commune recèle d'autres trésors, notamment quelques pieds d'une plante menacée de disparition en Île-de-France, l'*Œnanthe fistuleuse* (*Œnantha fistulosa*). Cette plante spécifique des prairies humides fleurit de juin à septembre. Elle a été observée au niveau de l'ancien abreuvoir de Noyen-sur-Seine par les agents de la

réserve l'année dernière lors des inondations. A cause de l'eau, l'agent communal n'avaient pas pu tondre ce qui n'a pas été le cas cet été. Avec M. le Maire, il a donc été décidé de délimiter une zone dite « refuge » qui ne sera plus tondue mais qui permettra à l'espèce de fleurir et de faire des fruits. Va-t-elle fleurir en septembre ? Ou faudra-t-il attendre l'année prochaine ?

→ *Des actu' toutes fraîches sur la réserve naturelle*



• **Le sentier de découverte**

Le sentier de découverte du Bois Prieux est une boucle pédestre de 5 km qui vous fait découvrir l'ensemble des paysages typiques de la Bassée. Complètement modernisé, des panneaux et des ateliers ludiques ponctuent le parcours s'adaptant à toute la famille.

Pour vous y rendre, vous trouverez un parking sur le hameau de Neuvry. Il faut compter environ 3h pour faire la boucle. Un accès est aussi possible depuis Everly.

• **Votre smartphone, un allié pour votre balade sur la réserve !**

Et si votre balade sur le sentier devenait un jeu ? Se balader c'est bien, mais donner un nom à des plantes ou des animaux, ce n'est pas évident ! Alors téléchargez rapidement l'application gratuite : *Ecobalade* sur votre téléphone. Vous pourrez alors trouver rapidement le nom de la plante ou de la petite bête que vous observez. Plus de 80 espèces animales ou végétales sont à identifier sur le sentier sans avoir besoin de connexion internet !

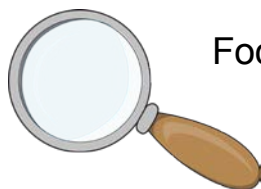
• **La réserve naturelle lance un financement participatif**

Pour nous aider à mener à bien nos projets de protection et de valorisation de la Réserve naturelle de la Bassée, nous lançons un financement participatif. Vous qui connaissez la réserve, qui participez à nos animations, à nos chantiers ou qui suivez nos actualités (ou pas !), ne soyez plus simples spectateurs, devenez mécènes et bénéficiez de contreparties exclusives !

Notre projet de mécénat participatif « Soutenez, protégez et découvrez la nature » est en ligne ici : www.commeon.com/fr/projet/protégez-la-nature

En nous soutenant, vous nous aidez à financer les études scientifiques ainsi que la gestion des milieux naturels qu'on mène en faveur de la faune et la flore. Vous participerez aussi avec nous au développement de nos outils de communication et d'animation pour que nous puissions continuer à vous faire partager nos connaissances sur la nature de manière ludique et amusante.

A partir de 10 €, vous pouvez accéder au statut privilégié de mécène de l'Association de gestion de la Réserve naturelle de la Bassée. Recevez en contrepartie des invitations pour des animations exclusives et des visites privatives et bien d'autres surprises ! Vous bénéficiez également d'une défiscalisation à hauteur de 66% de votre don (par exemple, un don de 100€ coûte en réalité 34€).



Focus

La Pipistrelle commune



En ces chaudes soirées estivales, difficile de ne pas les voir filer à travers ciel. Les chauves-souris peuvent s'observer le soir, avant même que le soleil ne se soit couché. Leur vol saccadé est facilement différenciable de celui des oiseaux. Mais pourquoi les chauves-souris virevoltent et effectuent des acrobaties au-dessus de nos têtes ?

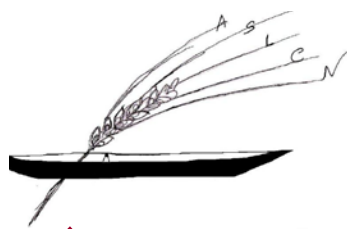
La raison est simple, elles sont en chasse et dévorent les insectes et autres moustiques qui peuvent vous importuner. En somme de véritables alliées !

La pipistrelle commune est l'espèce la plus fréquente dans

nos villages. De la taille d'un pouce et d'un poids équivalent à moins d'une pièce de 50 centimes d'euros, la Pipistrelle commune mange pourtant plus d'un insecte à la minute, le tout dans le noir !

Ce petit mammifère est en effet adapté pour chasser de nuit, de petits insectes grâce à un système de radar très sophistiqué.

Pour en savoir plus sur ces mammifères étonnants : une animation est organisée par la réserve le samedi 26 août. Pour plus d'info rendez-vous sur notre site internet ou contactez-nous.



ASLCN

(Association Sport Loisirs Culture de Noyen-sur-Seine)

e-mail : aslc77114@yahoo.fr

tél. : 06 71 43 53 73

→ Brocante du 3 septembre

Nouvelle édition pour notre brocante annuelle avec une soixantaine de stands et à nouveau un temps ensoleillé pour les nombreux visiteurs venus chiner et se promener.

L'ASLCN remercie les habitants de Noyen pour leur participation et leur dit à l'année prochaine début septembre pour une nouvelle édition.



→ Calendrier des prochaines manifestations



Concours de belotte les 25/11/2017 et le 03/02/2018

Inscription 10.00€ par personne, personne seule acceptée

Lot pour chaque participant.

→ Ateliers

Reprise des ateliers :

- Atelier aiguilles (tricot, couture, crochet, broderie, ...) tous les mercredis après-midi.
- Jeux de société (tarot, dominos, scrabble ...) tous les 15 jours, le jeudi après-midi.
- Scrapbooking tous les vendredis après-

midi

- Randonnée (8 Km environ) tous les samedis matin

Vous êtes tous les bienvenus

Les deux premières séances sont gratuites

Renseignements au 06 71 43 53 73

ACN (Ateliers Créatifs de Noyen-sur-Seine)

Notre association poursuit son petit bonhomme de chemin avec l'atelier photographie.

Afin de mettre en pratique certaines techniques, nous organisons des sorties comme celle à l'Opéra de Paris, le château de Champs sur Marne où nous avons pu profiter de la journée « impressionnistes ».

Nous nous retrouverons en septembre pour photographier le brame du cerf dans le parc du château de Chambord.

Une critique photo a lieu après chaque sortie, et en moyenne une fois par mois.

Les Noyennais intéressés par la photographie sont invités à nous rejoindre. Nos coordonnées : evelyne.chretien@yahoo.fr

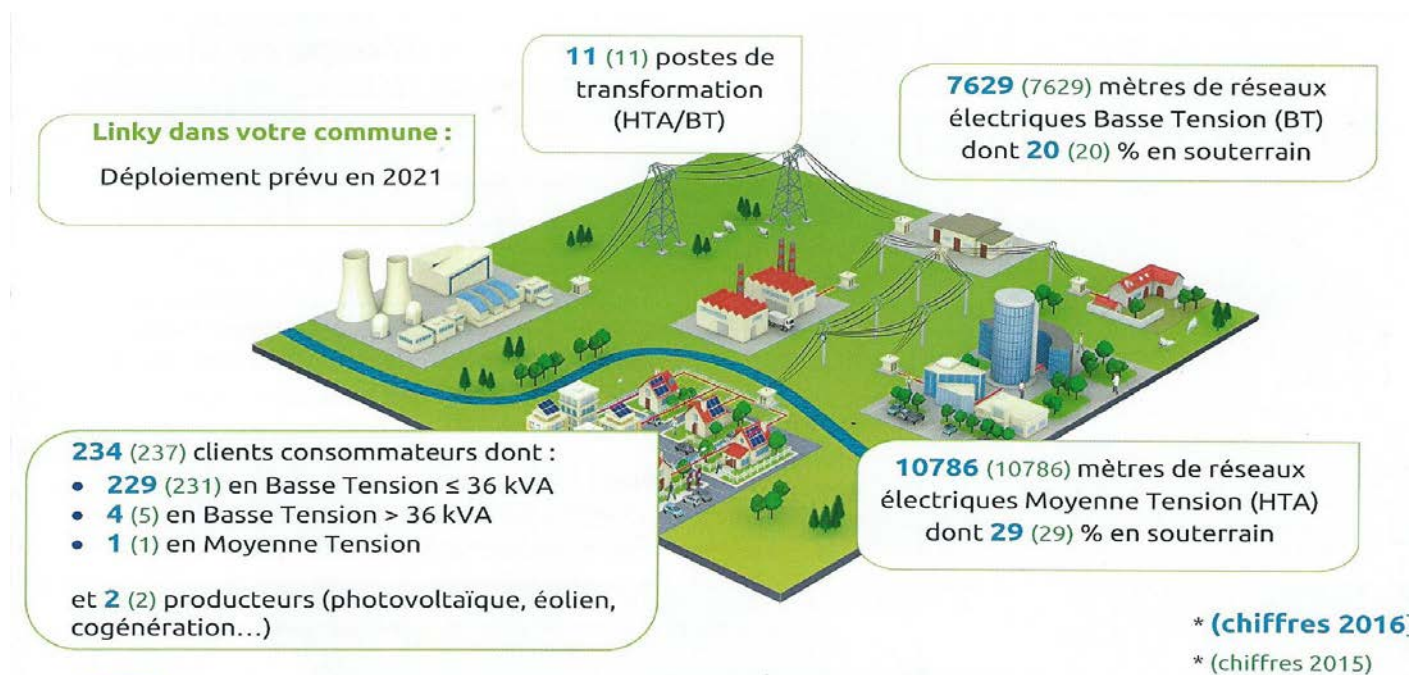


Votre électricité: ENEDIS

→ Enedis dans notre commune

Enedis (ex ERDF) est une entreprise de service public gestionnaire du réseau de distribution d'électricité (à ne pas confondre donc avec RTE qui assure le transport de l'électricité et EDF la production).

Le schéma ci-dessous montre concrètement ce que représente Enedis pour notre commune.



→ Contacts et outils

Le n° d'appel pour tous les clients en cas de panne (qui figure sur les factures électriques) est le 09 72 67 50 77.

Il existe également une application pour smartphone qui offre à tous un suivi et un diagnostic pas à pas en cas de coupure d'électricité; il s'agit de «Enedis à Vos côtés».

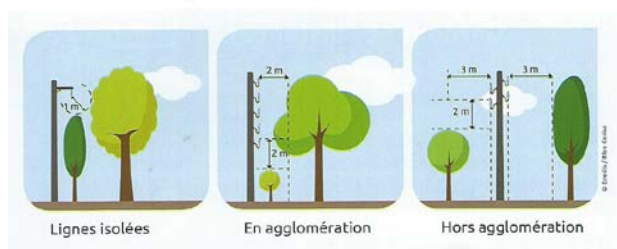
→ L'élagage: les responsabilités

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si:

- 1- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne;
- 2- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ces cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais après un contact préalable avec Enedis



Solutions dans le prochain "LE CARNAVALET n° 115 Hiver 2017-2018"

outil de voleur		lancé au loin		asticot		appelas		effondrée	
exacte- ment		mère de façon		moyen d' éclairage		combine- ta			
L									
normal									
coupes du bois								souple	
L					partie du couteau plaisante- rais				
préposi- tion			rève d'avare						
se poser sur l'eau			trait sur un mot						
L							antique cité		
							niveaux		
		ventilas							
joint		atome chargé						refuges	
L				danger		monceau			
montras ta mélan- colie									notés à un prix précis
sortes									
L						énonce			
						vent du Nord			
moi chez le psy		fin d' infinitif			cria tel l'agneau				
L		débou- che			voir en dormant				
				colorer joliment					
inexis- tantes				brilles				plus bas que le do objet de goûteur	
L									
révisé					habilite				
L									
					néga-tion			outil de dessin	
déchets rénal						temps des moissons			
L									
protégées									
L									

6		3		2	9		4	7
4	7	5				3		
	1	2	3	7			8	6
				5	3		6	2
5			2	9		8	1	
2		8	6		1	7		5
3		9		6			7	1
8				1	2	4		3
1	2	4	7	3	5	6	9	8

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré
tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

5	6	8	7	2	9	3	1	4
3	9	2	6	1	4	5	7	8
1	4	7	5	3	8	9	6	2
8	2	9	3	4	7	1	5	6
4	5	3	9	6	1	8	2	7
7	1	6	8	5	2	4	3	9
9	3	5	4	7	6	2	8	1
6	8	1	2	9	5	7	4	3
2	7	4	1	8	3	6	9	5

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré
tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

*Solutions du précédent
"LE CARNAVALET
n° 113 ETÉ 2017»*

• D • S • S • C • A • C
R E S U M E • R A M E R
• F A M I L I A R I T E
S A V O N • M I E • R U
• V A • E M P E T R E S
L O T E R I E • E U • E
• R E G • T R I • D E R
V I S A G E • R I E N •
• S • L O U P E R • T A
R E V A S S E • R U A I
• R O S S E R A I T • G
B E Y • E • E N T I E R
• N A S S E • S E L L E
E T N A • S T E R E • U
• • C R E T E S • S I R
A M E R R I T • M • V •
• U • A R M A T E U R S
T R O U E E • U R N E S